



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Deuxième session, 57^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 10

le jeudi 8 décembre 2011

AFFAIRES COURANTES

Prière
Condoléances et messages de sympathie (*préavis au président*)
Présentation d'invités
Félicitations et hommages (10 minutes)
Présentation de pétitions
Réponse aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Déclarations de députés (10 minutes)
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

[sous réserve de préavis donné conformément au paragraphe 44(4) du Règlement]

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

10, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*. M. Fraser.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 5 — M. Collins, appuyé par M. Albert, proposera, le jeudi 1^{er} décembre 2011, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement Alward propose un salaire minimum à deux niveaux pour le Nouveau-Brunswick, de sorte que les serveurs et serveuses gagnent un salaire minimum inférieur à celui des autres travailleurs et travailleuses ;

attendu qu'un salaire minimum à deux niveaux constitue une attaque directe contre les salariés les plus vulnérables ;

attendu que les pourboires visent à récompenser d'excellents services et non à arrondir le salaire ;

attendu que l'augmentation prévue du salaire minimum qui était censée se produire en septembre, comme prescrit dans le plan de réduction de la pauvreté, n'a pas encore été mise en oeuvre ;

attendu que le plan de réduction de la pauvreté n'évoque aucunement un salaire minimum à deux niveaux ;

attendu que la consultation publique du gouvernement Alward sur un salaire minimum à deux niveaux prend la forme d'un sondage en ligne dont des questions ont fait l'objet de critiques selon lesquelles leur conception vise à faire pencher la balance des résultats en faveur d'un salaire minimum à deux niveaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de respecter l'esprit et l'objet du plan de réduction de la pauvreté, de rejeter un salaire minimum à deux niveaux et de mettre immédiatement en oeuvre la recommandation du plan de réduction de la pauvreté portant augmentation du salaire minimum à 10 \$.

Motion 6 — M. Bernard LeBlanc, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 1^{er} décembre 2011, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement libéral précédent a lancé en 2009 une mobilisation publique sans précédent du secteur commercial, du secteur sans but lucratif et des gens qui vivent dans la pauvreté, qui a mené à un plan bipartite de réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a pleinement participé au processus de mobilisation et à l'annonce du plan de réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, s'est dit « fier » d'avoir participé au processus et a engagé son parti à mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur la réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a dit, dans un article d'opinion publié par divers journaux provinciaux en novembre 2009, que nous devons en faire plus ;

attendu que, depuis qu'ils forment le gouvernement, les Conservateurs de M. Alward n'ont pas respecté ou ont reporté plusieurs échéances importantes visant la mise en oeuvre des initiatives de réduction de la pauvreté ;

attendu qu'il y a un grand écart entre ce qu'a dit le premier ministre Alward lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition et ce qu'il fait depuis qu'il a formé le gouvernement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à honorer les engagements que le premier ministre a pris lorsque, en tant que chef de l'opposition, il a manifesté son appui au plan de réduction de la pauvreté.

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

12, Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif. M. Boudreau.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 2 — M. Bernard LeBlanc, appuyé par M. Kenny, proposera, le jeudi 1^{er} décembre 2011, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement Alward a proposé des modifications du Plan de médicaments sur ordonnance qui ont doublé le montant de la contribution que doivent verser les personnes âgées, le faisant passer de 250 \$ à 500 \$;

attendu que les personnes âgées estiment que cette augmentation trahit la promesse électorale du premier ministre de « fournir une meilleure offre aux aînés » ;

attendu qu'une si soudaine augmentation occasionne d'importantes difficultés financières aux personnes âgées à faible revenu ;

attendu que les coûts additionnels pourraient empêcher les personnes âgées de se procurer les médicaments dont elles ont besoin ;

attendu que l'arrêt de médicaments pourrait nuire à la santé fragile des personnes âgées ;

attendu que la New Brunswick Pharmacists' Association, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes et d'autres ont suggéré des façons de réaliser des économies additionnelles au titre du Plan de médicaments sur ordonnance, qui permettraient d'éviter le recours à des augmentations dramatiques des frais ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à annuler la soudaine augmentation des frais, à honorer la promesse électorale du premier ministre de « fournir une meilleure offre aux aînés » et à examiner d'autres façons de réaliser des économies au titre du Plan de médicaments sur ordonnance.

Motion 3 — M. D. Landry, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, proposera, le jeudi 1^{er} décembre 2011, la résolution suivante :

attendu que, le 3 novembre 2011, le ministre des Ressources naturelles a parlé publiquement de la nécessité de durcir la réglementation applicable à l'industrie émergente de l'exploration du gaz de schiste ;

attendu que, le 19 octobre 2011, le ministre des Ressources naturelles a admis publiquement que les règlements qui régissent actuellement l'exploration du gaz de schiste comportent des imprécisions ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à annoncer un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste et à constituer un comité spécial de l'Assemblée législative chargé d'examiner l'ensemble des textes de loi, des règlements et des plans de supervision et de surveillance de l'industrie du gaz de schiste qui sont proposés, de tenir des audiences publiques et de présenter des recommandations finales à l'Assemblée législative.

Amendement proposé par l'hon. M. Northrup, appuyé par l'hon. M. P. Robichaud : que la motion 3 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la substitution, à « l'exploration », de « la mise en valeur » ;

par l'insertion, immédiatement avant le paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« attendu que le gouvernement libéral précédent, dont la vaste majorité des parlementaires du côté de l'actuelle opposition officielle, a appuyé le développement au Nouveau-Brunswick d'une industrie du gaz de schiste sans instaurer de réglementation détaillée pour protéger notre province ;

attendu que le gouvernement actuel s'est engagé à faire en sorte que la mise en valeur du gaz naturel, y compris du gaz de schiste, soit réalisée d'une manière responsable et fortement réglementée qui protège nos bassins hydrographiques, la santé de notre population et l'environnement ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, aux mots qui suivent « exhorte le gouvernement », de « à s'engager à instaurer et à appliquer un cadre réglementaire qui protégera la santé de notre population, notre eau souterraine et notre environnement avant d'autoriser l'extraction du gaz de schiste, s'il est établi que nous avons une industrie viable dans la province ; » ;

par la suppression du point final et l'adjonction d'un deuxième paragraphe de la résolution, ainsi formulé :

« et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne pas autoriser le développement dans notre province d'une industrie du gaz de schiste si celle-ci n'est pas réglementée comme il faut pour protéger la santé de notre population, notre eau souterraine et notre environnement. »

[Débat interrompu faute de temps.]

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA TROISIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la troisième lecture est ordonnée

- 3, *Loi modifiant la Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick.*
L'hon. M. Trevors.
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités.* L'hon. M. Fitch.
- 5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités.* L'hon. M. Fitch.
- 6, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité.* L'hon. M. Leonard.
- 7, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi.* L'hon. M^{me} Coulombe.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

- 8, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne.* L'hon. M^{me} Blais, c.r.
- 11, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux.* L'hon. M^{me} Dubé.

Projets de loi dont la deuxième lecture sera ordonnée

COMITÉ PLÉNIER

- 2, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières.* L'hon. M^{me} Blais, c.r.
- 9, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation.* L'hon. M. P. Robichaud.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 15 — L'hon. M. Higgs, appuyé par l'hon. M. Alward, proposera, le mercredi 7 décembre 2011, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a conclu le 18 octobre 1996, avec le gouvernement du Canada, la première Entente intégrée globale de coordination fiscale afin d'harmoniser la taxe fédérale sur les produits et les services et la taxe de vente provinciale ;

attendu que la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1997 ;
attendu que les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont par la suite conclu leurs propres ententes avec le gouvernement du Canada en suivant un modèle d'entente révisé, qu'ont maintenant aussi adopté les provinces de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador ;

attendu que la première Entente intégrée globale de coordination fiscale a nécessité des modifications pour assurer son application correcte et pour procurer au Nouveau-Brunswick les mêmes avantages qu'aux autres provinces en régime harmonisé ;

attendu qu'une copie de l'entente modifiée a été déposée à la Chambre et que le paragraphe 2(3) de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* exige que le ministre des Finances soumette à l'étude de l'Assemblée législative une résolution à l'égard du changement ou de l'entente visée au paragraphe 2(2);
qu'il soit résolu que l'Assemblée législative ratifie et confirme la nouvelle Entente intégrée globale de coordination fiscale intervenue entre la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada.

Motion 19 — L'hon. M. Higgs, appuyé par l'hon. M. Alward, proposera, le mardi 13 décembre 2011, la résolution suivante : que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

Motions réglées

Motion 1 — L'hon. M. Northrup. Débat sur la motion le 6 décembre 2011 ; adoption de la motion le 6 décembre 2011.

Motion 4 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 24 novembre 2011.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions portant dépôt de documents

Motion 8 — M. Kenny, appuyé par M. Haché, proposera, le jeudi 1^{er} décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre Énergie NB, le ministère de l'Énergie et des tierces parties, concernant les dépenses et les coûts inscrits au compte de report lié à la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau depuis le 28 mars 2008, y compris une liste détaillée de ces coûts et dépenses.

Motion 9 — M. Doucet, appuyé par M. Albert, proposera, le jeudi 1^{er} décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance, quel que soit le support, ainsi que, notamment, les propositions, les contrats, les lettres de mission et les procès-verbaux de réunions — échangés depuis le 13 octobre 2010 entre le ministère des Transports et les experts-conseils, les corporations et les particuliers concernant la tenue d'examens ou d'évaluations des activités du ministère des Transports.

Motion 10 — M. Kenny, appuyé par M. Haché, proposera, le jeudi 1^{er} décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 13 octobre 2010 entre le ministère de l'Énergie, le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, Énergie NB et toutes autres personnes ou corporations relativement à la société-conseil Alexander Proudfoot, dont Énergie NB a retenu les services, notamment la correspondance, les notes, les contrats, les directives et les propositions.

Motion 11 — M. Arseneault, appuyé par M. Haché, proposera, le jeudi 1^{er} décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, Communications Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Environnement, le Bureau du vérificateur général et la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton concernant la publication du rapport 2011 du vérificateur général sur les commissions d'épuration des eaux usées.

Motion 12 — M. Arseneault, appuyé par M. Bernard LeBlanc, proposera, le jeudi 8 décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 27 septembre 2010 entre la province du Nouveau-Brunswick et le Foyer de soins de Dalhousie, ainsi que les corporations ou tierces parties auxquelles elle pourrait avoir demandé de l'information ou des conseils, relativement à la construction du nouveau foyer de soins à Dalhousie, y compris les rapports d'ingénieur, les plans architecturaux et les budgets.

Motion 13 — M. Arseneault, appuyé par M. Collins, proposera, le jeudi 8 décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents de ministères — y compris la correspondance —, quel que soit le support, concernant le projet de loi fédéral C-10, portant sur la criminalité, notamment les procès-verbaux de réunions avec le gouvernement fédéral et les parties prenantes, les mémoires, les exposés de position, la correspondance et les plans présentés ou reçus par le gouvernement provincial, ainsi que les renseignements relatifs aux répercussions financières du projet de loi C-10 sur la province du Nouveau-Brunswick.

Motion 14 — M. Bernard LeBlanc, appuyé par M. Kenny, proposera, le jeudi 8 décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, relatifs au nombre de personnes âgées en attente dans un hôpital d'une place en foyer de soins, y compris la répartition du nombre par établissement et par mois depuis octobre 2010.

Motion 16 — M. Fraser, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 15 décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre le ministère de la Santé, le Cabinet du premier ministre, le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité et tout autre ministère ou organisme gouvernemental relativement aux directives données aux réseaux de la santé par le ministère de la Santé ou le Cabinet du premier ministre sur les compressions à appliquer pour satisfaire aux objectifs de réduction budgétaire définis par le gouvernement Alward, y compris toute rétroaction de la part des réseaux de santé.

Motion 17 — M. Albert, appuyé par M. D. Landry, proposera, le jeudi 15 décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les renseignements documentés, y compris la correspondance, par moyen électronique ou autre, au sujet de tous permis de transformation des produits de la mer émis par le ministère des Pêches depuis le 1^{er} septembre 2010.

Motion 18 — M. Doucet, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 15 décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, concernant les appels d'offres lancés et les contrats attribués relativement à des travaux d'entretien, de déneigement ou d'amélioration du chemin de Coal Creek, dans le comté de Queens, depuis le 27 septembre 2010.

Motions réglées

Motion 7 — M. Melanson. Débat sur la motion le 1^{er} décembre 2011 ; adoption de la motion amendée le 1^{er} décembre 2011.

PÉTITIONS

- 1, M. Fraser — présentée le 24 novembre 2011.
- 2, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 24 novembre 2011.
- 3, M. Fraser — présentée le 24 novembre 2011.
- 4, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 24 novembre 2011.
- 5, M. Fraser — présentée le 24 novembre 2011.
- 6, M. Albert — présentée le 24 novembre 2011.
- 7, M. Melanson — présentée le 24 novembre 2011.
- 8, M. Fraser — présentée le 29 novembre 2011.
- 9, M. MacDonald — présentée le 29 novembre 2011.
- 10, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 29 novembre 2011.
- 11, M. Boudreau — présentée le 29 novembre 2011.
- 12, M. Arseneault — présentée le 29 novembre 2011.
- 13, M. Kenny — présentée le 29 novembre 2011.
- 14, M. Collins — présentée le 29 novembre 2011.
- 15, M. Doucet — présentée le 29 novembre 2011.
- 16, M. Melanson — présentée le 29 novembre 2011.

- 17, M. Haché — présentée le 29 novembre 2011.
- 18, M. Albert — présentée le 29 novembre 2011.
- 19, M. D. Landry — présentée le 29 novembre 2011.
- 20, M. Bernard LeBlanc — présentée le 29 novembre 2011.
- 21, M. Fraser — présentée le 29 novembre 2011.
- 22, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 29 novembre 2011.
- 23, M. Fraser — présentée le 30 novembre 2011.
- 24, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 30 novembre 2011.
- 25, M. Arseneault — présentée le 30 novembre 2011.
- 26, M. Haché — présentée le 30 novembre 2011.
- 27, M. Bernard LeBlanc — présentée le 30 novembre 2011.
- 28, M. Collins — présentée le 30 novembre 2011.
- 29, M. Kenny — présentée le 30 novembre 2011.
- 30, M. Albert — présentée le 30 novembre 2011.
- 31, M. Doucet — présentée le 30 novembre 2011.
- 32, M. D. Landry — présentée le 30 novembre 2011.
- 33, M. Melanson — présentée le 30 novembre 2011.
- 34, M. Fraser — présentée le 30 novembre 2011.
- 35, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 30 novembre 2011.
- 36, M. Fraser — présentée le 30 novembre 2011.
- 37, M. Melanson — présentée le 30 novembre 2011.
- 38, M. Boudreau — présentée le 30 novembre 2011.
- 39, M. Melanson — présentée le 30 novembre 2011.
- 40, M. Boudreau — présenté le 6 décembre 2011.
- 41, M. Riordan — présenté le 6 décembre 2011.
- 42, M. Fraser — présenté le 6 décembre 2011.
- 43, M. Savoie — présenté le 6 décembre 2011.
- 44, M. Bertrand LeBlanc — présenté le 6 décembre 2011.

RAPPORTS DE COMITÉS

Premier rapport du Comité permanent des soins de santé

— présenté le 30 novembre 2011.

Loredana Catalli Sonier,
greffière de l'Assemblée législative